

Champ professionnel journalisme et médias : Compétences recommandées dans le domaine de la violence liée au genre et de la violence domestique

Le présent document expose les compétences utiles aux professionnels et aux professionnelles des médias pour couvrir les questions de violence liée au genre et de violence domestique et pour aborder de manière nuancée les rôles et les stéréotypes de genre. Les recommandations s'adressent aux responsables de la formation dans le champ professionnel du journalisme et des médias dans les hautes écoles, les hautes écoles spécialisées et les écoles supérieures ainsi qu'aux personnes exerçant un métier dans les médias (journalistes et autres spécialistes des médias et de la communication). Elles ont pour but de les aider à concevoir des cours de formation initiale et de formation continue, à définir les contenus de l'enseignement et à évaluer les besoins individuels de formation continue.

L'action compétente des catégories professionnelles impliquées est un élément central de la prévention et de la lutte contre la violence liée au genre, la violence sexualisée et la violence domestique. Ces formes de violence causent de grandes souffrances, violent les droits humains et font obstacle à l'égalité des genres.

Document élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)

État en mars 2024

À PROPOS DE CE DOCUMENT

Les standards minimaux pour la formation initiale et la formation continue de différentes catégories professionnelles en matière de violence liée au genre, de violence sexualisée et de violence domestique indiquent les contenus thématiques et les compétences qui devraient être transmis à chaque catégorie professionnelle en tant que connaissances de base pendant la formation ou en tant que connaissances spécifiques pendant la formation continue. Ces standards minimaux s'adressent aussi bien aux institutions de formation¹, afin qu'elles organisent des cours de formation initiale et de formation continue en conséquence, qu'aux personnes exerçant les professions visées et aux employeurs, afin qu'ils évaluent les besoins individuels en matière de formation continue.

Les standards minimaux correspondent aux exigences internationales de la Convention d'Istanbul. Celle-ci protège les femmes et les filles, les hommes et les garçons ainsi que les personnes transgenres, non binaires et intergenres.

Il est prévu de faire évoluer et d'adapter en permanence les présentes recommandations. Si vous avez des suggestions, merci de nous écrire un courriel à l'adresse fg@ebg.admin.ch.

RECOURIR À DES SPÉCIALISTES POUR LES MODULES DE FORMATION INITIALE OU CONTINUE

De nombreux modules de formation initiale ou de formation continue sur la violence liée au genre et la violence domestique sont proposés sur le marché. Si vous avez besoin de spécialistes externes, vous pouvez vous adresser aux bureaux cantonaux de l'égalité, aux services d'intervention contre la violence domestique ou encore aux centres LAVI, qui ont les réseaux nécessaires pour vous aider (pour les services cantonaux, consulter www.equality.ch, www.csvd.ch et www.aide-aux-victimes.ch).

IMPRESSUM

Titre

Champ professionnel journalisme et médias :
Compétences recommandées dans le domaine
de la violence liée au genre et de la violence
domestique

Éditeur

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et
hommes (BFEG)

Langues

Allemand, français et italien

Layout

moxi ltd., Biel/Bienne



Standards minimaux et
synthèse graphique sur
le site du BFEG

¹ Institutions de formation au journalisme et aux médias: hautes écoles, hautes écoles spécialisées et écoles supérieures, Académie du journalisme et des médias (AJM), Centre de Formation au journalisme et aux médias (CFJM), Institut für Journalismus und Kommunikation (MAZ), Corso di Giornalismo della Svizzera italiana, Ringier Journalistenschule, Schweizerische Textakademie, Schreibszene Schweiz, SAWI – Swiss Marketing Hub & Schools, Polycorn Lausanne etc. Bases légales: loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE; RS **414.20**); Loi fédérale sur la formation continue (LFCo, RS **419.1**); Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS **784.40**); European Journalism Training Association EJTA 2020: www.ejta.eu > Tartu Declaration (*en anglais*).

SOMMAIRE

CONNAISSANCES GÉNÉRALES

Définitions et bases légales	PAGE 4
Ampleur et impact sur la population	PAGE 6
Causes, facteurs de risque et facteurs de protection	PAGE 8
Les formes de violence et leurs conséquences	PAGE 9
Impact de la violence domestique et de la violence sexualisée sur les enfants	PAGE 10

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Éviter une victimisation secondaire	PAGE 11
Faire des comptes rendus complets et nuancés	PAGE 12
Protéger l'anonymat et la dignité des victimes	PAGE 13
Refléter la diversité, éviter les stéréotypes	PAGE 14

CONTENU

- Les notions de violence liée au genre et de violence domestique
- Le cycle de la violence
- Les bases légales applicables en Suisse

CONNAISSANCES

COMMENTAIRE

Savoir ce que recouvrent les notions de violence liée au genre et de violence domestique	<i>Selon les genres et les settings (espace domestique ou public, espace de loisir ou de travail, vie en institution), la violence se manifeste différemment, sous la forme de violence physique, psychique ou sexualisée, stalking, mariages forcés, mutilations génitales féminines, avortements et stérilisations forcés, violence numérique.</i>
Connaître les phases du cycle de la violence et la dynamique de la violence au sein du couple	<i>La spirale de la violence comporte trois grandes phases: la montée de la tension, l'éruption de la violence, la réconciliation.</i>
Connaître le risque accru, notamment d'escalade, dans les situations de séparation	
Savoir qu'en général les homicides, même s'ils n'ont pas de cause apparente, sont en réalité un ultime niveau d'escalade après une longue séquence d'actes de violence et de contrainte	
Avoir des connaissances générales sur les différents crimes et délits qualifiant les violences sexistes, afin de mieux appréhender les enjeux dans les tribunaux	<i>Droit pénal en matière sexuelle, Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Leg)</i>
Savoir que les employeurs, en plus de leur devoir général de protection en vertu du CO, sont tenus de protéger leur personnel contre le harcèlement sexuel	<i>Art. 328, al. 1 du Code des obligations (CO; RS 220); art. 6 de la loi sur le travail (LTr; RS 822.11); art 4 de la loi sur l'égalité (LEg; RS 151.1). Le syndicat Syndicom met à disposition des recommandations pour le domaine Médias et communication (p. ex. que faire en cas de harcèlement au sein d'une rédaction).</i>
Comprendre les différences entre les délits poursuivis sur plainte et les délits poursuivis d'office	<i>Rôles différents de la police et de la justice dans la poursuite pénale selon que le délit est poursuivi sur plainte ou d'office; procédure suite à une dénonciation ou une plainte pénale</i>
Connaître la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul; RS 0.311.35)	<i>La Convention d'Istanbul invite le secteur privé et les médias à mettre en place des lignes directrices et des normes d'autorégulation pour prévenir la violence à l'encontre des femmes et renforcer le respect de leur dignité (art. 17). La Suisse est tenue par le droit international de mettre en œuvre la Convention d'Istanbul, qui est entrée en vigueur pour elle en 2018.</i>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- humanrights.ch: www.humanrights.ch > Protection renforcée mais encore lacunaire pour les femmes victimes de violences
- Feuilles d'information du BFEG sur la violence domestique A1, A3, C1: www.bfeg.admin.ch > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications
- Centre de formation sur la violence domestique: www.bildungsstelle-haeusliche-gewalt.ch (*en allemand*)
- Aide aux victimes en Suisse: www.aide-aux-victimes.ch
- Réseau suisse contre l'excision: www.excision.ch
- Mariage forcé: www.mariageforce.ch
- Convention d'Istanbul: www.coe.int > Istanbul Convention
- Convention Harcèlement sexuel au travail: www.harcelementsexuel.ch; consultation en ligne: www.belaestigt.ch (*en allemand*)
- BFEG: www.bfeg.admin.ch > Égalité dans le monde du travail > Harcèlement sexuel sur le lieu de travail (des informations spécifiques pour les personnes employées et les employeurs)
- Syndicom 2022: www.syndicom.ch > Harcèlement et sexisme au sein de la rédaction: que faire ?
- Verein Lilli: www.lilli.ch > Was sind Antrags- und Officialdelikte? (Infraction poursuivie sur plainte ou poursuivie d'office?; *en allemand et anglais*)
- La plainte: quelques explications juridiques: www.centrelavi-ge.ch > Documentation

Ampleur et impact sur la population

CONTENU

- Chiffres enregistrés et chiffres non enregistrés
- Impact selon les différents groupes de population
- Comportements en matière de dénonciation

CONNAISSANCES

COMMENTAIRE

Connaître l'ordre de grandeur de l'ampleur de la violence liée au genre, de la violence sexualisée et de la violence domestique en Suisse	<p><i>Chiffres enregistrés: la police enregistre environ 9000 infractions contre l'intégrité sexuelle par an et environ 20 000 cas de violence domestique par an tandis que 15% des mises en danger du bien de l'enfant sont dues à des abus sexuels ou à l'exploitation sexuelle.</i></p> <p><i>Chiffres non enregistrés: une femme sur 5 déclare avoir vécu des violences sexualisées et on estime que 29% des enfants et des adolescents ont été exposés à des violences physiques au sein de la famille.</i></p>
Avoir conscience qu'une grande partie de la violence domestique et de la violence liée au genre n'est pas dénoncée ou signalée (= chiffres non enregistrés)	<p><i>Les tabous sociaux, le sentiment de honte, la crainte des conséquences négatives ou encore le manque de connaissances contribuent à ce que beaucoup d'actes de violence ne soient pas signalés ou dénoncés.</i></p> <p><i>Seulement 12% environ des actes de violence sexuelle sont dénoncés.</i></p>
Savoir que la violence touche différemment les femmes, les hommes, les enfants et les adolescents, les personnes âgées, en situation de handicap ou issues de la migration ainsi que les personnes LGBTIQ+	<p><i>Les victimes d'infractions contre l'intégrité sexuelle sont à 87% des femmes, les victimes de délits de violence dans l'espace public sont à 69% des hommes et les victimes de violence dans le couple sont à 75% des femmes.</i></p> <p><i>Les personnes en situation de handicap ou LGBTIQ+ sont significativement plus souvent victimes de violence. Environ 22 400 femmes et jeunes filles en Suisse sont touchées par les mutilations génitales féminines ou menacées de subir une excision.</i></p>
Avoir conscience de la problématique des stéréotypes sur les victimes et des discriminations multiples (notion d'intersectionnalité)	<p><i>Par rapport aux Suissesses, les femmes de la population résidente étrangère sont en moyenne plus exposées à la violence domestique; les stéréotypes influent sur la perception et peuvent conduire à des erreurs de jugement.</i></p>
Savoir que la violence sexuelle se produit très majoritairement dans l'entourage social proche	<p><i>68% des viols sont commis par des personnes que les victimes connaissent. Il est fréquent que ce fait soit insuffisamment mis en avant dans les médias (le viol par une personne inconnue est surreprésenté, les viols au sein du couple sont minimisés).</i></p>
Savoir que les fausses dénonciations sont rares dans le cas des infractions sexuelles	<p><i>Selon différentes études, le taux de fausse dénonciation d'infractions sexuelles s'établit à 5% environ, un chiffre pas plus élevé que pour d'autres infractions comparables.</i></p> <p><i>Il est important de rapporter les faits sans prendre parti ni désigner de coupable (pour les faits ou les gestes incriminés) et de rappeler objectivement la présomption d'innocence.</i></p>
Savoir que la violence liée au genre et la violence domestique se produisent également dans l'espace numérique	<p><i>Stalking (harcèlement obsessionnel), doxing (divulgation sur Internet d'informations permettant d'identifier une personne), discours de haine, harcèlement et menaces. Les victimes de violence liée au genre dans l'espace numérique sont plus souvent des femmes que des hommes.</i></p>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes: www.bfeg.admin.ch > Violence à l'égard des femmes – ampleur et situation juridique
- Feuilles d'information du BFEG sur la violence domestique A4, A5: www.bfeg.admin.ch > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications
- Office fédéral de la statistique (OFS): www.ofs.admin.ch > Violence domestique
- Étude Optimus 2018: www.kinderschutz.ch > Mauvais traitements envers les enfants en Suisse
- Enquête sur la sécurité en Suisse: www.kkpks.ch > Crime Survey 2022 (*en allemand*)
- Enquête gfs.berne 2019: www.gfsbern.ch > Violences sexuelles en Suisse
- Prévention Suisse de la Criminalité (PSC): www.skppsc.ch > Violences sexuelles – mythes et légendes
- humanrights.ch: www.humanrights.ch > Les formes de discrimination
- Violence contre les personnes LGBTIQ en Suisse: www.gewalt-gegen-lgbt.ch (*en allemand*)
- Gender Campus: www.gendercampus.ch > L'intersectionnalité en théorie et dans la pratique
- Office fédéral de la santé publique (OFSP): www.bag.admin.ch > Mutilations génitales féminines
- Nature 2023: www.nature.com > Neuroscience evidence counters a rape myth (Les neurosciences invalident un mythe au sujet du viol). *Nat Hum Behav* 7, 835–838 (2023) (*en anglais*)
- Université de Zurich: www.jacobscenter.uzh.ch > Enquête auprès de la jeunesse zurichoise (évolution des violences vécues par les jeunes dans le canton de Zurich, 1999-2021; *en allemand et en anglais*)
- Sandra Schwark, Nina Dragon & Gerd Bohner 2018: [Falschbeschuldigungen bei sexueller Gewalt](#) (Fausses accusations dans les cas de violence sexuelle; *en allemand*)
- Public Discourse Foundation: www.public-discourse.org > Lutte contre la haine et la violence en ligne avec le projet Stop Hate Speech

CONTENU

- Facteurs au niveau de l'individu, du couple, de la communauté et de la société
- Facteurs de risque de violence
- Facteurs de protection contre la violence

CONNAISSANCES

COMMENTAIRE

Comprendre le modèle écosystémique d'explication de la violence	<i>Facteurs intervenant aux quatre niveaux (individu, relation de couple, communauté, société) et leurs interactions</i>
Connaître les facteurs de risque de violence	<i>Représentations patriarcales ou hiérarchisant les genres, exposition à la violence dans l'enfance, abus de substances (alcool, drogues), délinquance et comportements de contrôle, situations de vie difficiles (santé, logement, finances, travail), situations de transition (mariage, naissance d'un enfant, séparation, migration), vulnérabilité accrue, discrimination multiple</i>
Connaître les facteurs de protection contre la violence	<i>Rapports égalitaires au sein du couple, indépendance économique, soutien social, formation des parents, soutien éducatif</i>
Comprendre les raisons qui empêchent les personnes victimes de violence domestique de se confier à des tiers, de se faire aider ou de se séparer ou qui les conduisent à reprendre la relation violente	<i>Attachement ambivalent, lien traumatique, rapport de force déséquilibré entre la victime et la personne auteure, mécanisme d'emprise psychique, conflit de loyauté, connaissance de la langue et intégration sociale insuffisantes, peur des conséquences pour le statut au regard du droit de séjour, compréhension insuffisante du droit.</i>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Feuille d'information du BFEg sur la violence domestique A2: www.bfeg.admin.ch > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications
- Organisation mondiale de la Santé (OMS): www.who.int > Violence à l'encontre des femmes

CONTENU

- Les différentes formes de violence
- Conséquences pour la santé
- Conséquences sociales
- La transmission transgénérationnelle de la violence

CONNAISSANCES

COMMENTAIRE

Connaître les différences entre la violence physique, la violence psychologique et la violence économique, y compris sous des formes sexualisées ou numériques	<p><i>Violence physique: secouements, bousculades, immobilisations, gifles, coups de poing, lésions corporelles graves (fractures, brûlures, coupures, piqûres, contusions, hémorragies internes), agressions sexuelles</i></p> <p><i>Violence psychique: insultes, injures, menaces, contrôle ou interdiction des contacts sociaux ou familiaux, etc. Cette catégorie comprend les formes de violence numérique, comme le cyberharcèlement, la violence sexualisée basée sur des photos, la (fausse) sextortion, le harcèlement sexuel sur des plateformes numériques, le cybergrooming, etc.</i></p> <p><i>Violence économique: confiscation du salaire, obligation ou interdiction de travailler, exploitation financière, etc.</i></p>
Savoir que la violence a de multiples conséquences pour la santé et sur le plan socio-économique	<p><i>Violence physique: lésions corporelles et autres maux, infections sexuellement transmissibles, douleurs chroniques, etc.</i></p> <p><i>Violence psychique: syndrome post-traumatique, stress, dépression, pensées suicidaires, abus de substances, angoisse, sentiment de honte et de culpabilité, troubles du sommeil, troubles alimentaires, difficultés d'apprentissage et de concentration, troubles du développement chez l'enfant, etc.</i></p> <p><i>Violence socio-économique: repli sur soi, isolement social, séparation, divorce, rupture familiale, solitude, peur des relations intimes, changement de domicile et d'école, changement ou perte d'emploi, accroissement des charges financières, etc.</i></p>
Comprendre le phénomène de la transmission transgénérationnelle de la violence	<p><i>Les personnes ayant vécu des violences dans l'enfance ont un risque accru d'être victimes ou auteurs de violence, domestique notamment, à l'âge adulte.</i></p>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Feuilles d'information du BFEG sur la violence domestique A1, A6, B3: www.bfeg.admin.ch > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications
- Centre de formation sur la violence domestique: www.bildungsstelle-haesusliche-gewalt.ch (en allemand)
- Bundesverband Frauenberatungsstellen und Frauennotrufe Deutschland: www.frauen-gegen-gewalt.de > Was tun gegen geschlechtsspezifische digitale Gewalt? (Que faire contre la violence numérique liée au genre?; en allemand)
- Plateforme nationale Jeunes et médias: www.jeunesetmedias.ch > Sexualité et pornographie sur le web
- Fondation Action Innocence: www.actioninnocence.org
- Protection de l'enfance Suisse: www.kinderschutz.ch > Les conséquences de la violence dans l'éducation
- Office fédéral de la santé publique: www.bag.admin.ch > Mesures de lutte contre les mutilations génitales féminines
- Association Mémoire Traumatique et Victimologie: www.memoiretraumatique.org; Muriel Salmona: [La mémoire traumatique \(2020\)](#) et [Comprendre et prendre en charge l'impact psychotraumatique des violences conjugales \(2017\)](#)
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne: www.improдова.eu > Module 1 Forms and dynamics of domestic violence (en allemand et en anglais)

CONTENU

- Ampleur de l'impact
- Conséquences de la violence
- Mise en danger du bien de l'enfant

CONNAISSANCES

COMMENTAIRE

Connaître l'ampleur du phénomène de mise en danger du bien de l'enfant en Suisse	<i>En Suisse, il y a chaque année 30 000 à 50 000 signalements de mise en danger du bien de l'enfant pour cause de négligence, d'abus voire d'exploitation psychique, physique ou sexuelle ou d'exposition à la violence au sein du couple parental. Des enfants sont impliqués dans plus de la moitié des interventions policières pour cause de violence domestique.</i>
Avoir conscience que les enfants victimes ou témoins de violence domestique deviennent plus souvent victimes de maltraitance et de négligence	
Connaître les stratégies des personnes auteurs de violence dans le contexte de l'exploitation sexuelle des enfants	<i>Établir une relation de confiance et de dépendance, isoler la victime et la contraindre à garder le secret</i>
Comprendre la nécessité de signaler au service de protection des mineurs du canton, toute situation de violence ou maltraitance intra-familiale	
Avoir conscience que les enfants sont de plus en plus touchés par la cybercriminalité	<i>Pornographie interdite, cybergrooming, sextortion et streaming en direct d'images de violences sexuelles sur des enfants 80% des victimes de cybercriminalité sont mineures. Il s'agit majoritairement d'enfants de 10 à 14 ans.</i>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Feuille d'information du BFEg sur la violence domestique B3: www.bfeg.admin.ch > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications
- Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD): www.csvd.ch > Guide violence domestique: quel contact après la séparation des parents? et son annexe 11 relative au syndrome d'aliénation parentale
- Protection de l'enfance Suisse: www.kinderschutz.ch > Les enfants exposés à la violence domestique
- Protection de l'enfance Suisse: www.kinderschutz.ch > Violence sexuelle sur enfants
- DAO Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein: www.frauenhaeuser.ch > La violence domestique à l'encontre des enfants
- Réseau suisse contre l'excision: www.excision.ch > Excision et protection de l'enfance
- Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles concernant l'utilisation abusive de la notion d'aliénation parentale: www.undocs.org > A/HRC/53/36 > Garde des enfants, violence contre les femmes et violence contre les enfants, 13 avril 2023

Éviter une victimisation secondaire

CONTENU

- Définition
- Problématique de l'inversion des rôles entre auteur et victime
- Influence sur la décision des victimes de porter plainte ou non

COMPÉTENCES

COMMENTAIRE

Connaître la définition de la victimisation secondaire	<i>Ensemble des conséquences négatives d'ordre psychique, social ou économique auxquelles la victime est exposée, non pas directement du fait de l'infraction mais indirectement, du fait du comportement ou des réactions des personnes de référence et des catégories professionnelles impliquées ou de l'entourage social (ce qui inclut les médias)</i>
Éviter de recourir aux mythes entourant le viol (« culture du viol »)	<i>Les mythes entourant le viol sont des idées reçues mais fausses qui banalisent ou justifient la violence sexualisée (p. ex. la victime a provoqué le viol par son habillement ou ses actes, l'auteur était victime de pulsions sexuelles irrépressibles, etc.)</i>
Éviter l'imputation des torts à la victime (inversion des rôles entre la victime et la personne auteure, <i>victim blaming</i>) et ses conséquences (victimisation secondaire, nouveau traumatisme)	<i>Éviter de mentionner le comportement, l'habillement et l'aspect extérieur de la victime ou la naissance d'une relation de couple (p. ex. rencontre sur Internet) dans la mesure où cela n'est pas pertinent dans le contexte. De tels détails suggèrent que la victime est en partie coupable de ce qui lui est arrivé. Préférer des tournures comme « Elle dit qu'il l'a violée » plutôt que « Elle raconte avoir été violée » pour ne pas paraître remettre en cause les déclarations de la victime.</i>
Comprendre que la couverture médiatique de la violence peut avoir une influence sur la décision des victimes de porter plainte ou non	<i>Si une partie des femmes ne signalent pas ou ne dénoncent pas un viol, c'est généralement parce qu'elles ne correspondent pas aux stéréotypes propagés par les médias sur le viol, par exemple parce que l'auteur n'était pas une personne inconnue ou parce que la femme n'est pas conforme à la vision idéalisée de la victime (femme irréprochable vaquant à ses occupations quotidiennes).</i>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- **Empfehlung des Ministerrates des Europarats vom 15. März 2023 über die Rechte und die Hilfeleistungen für sowie die Unterstützung von Opfern von Straftaten (Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du 15 mars 2023 sur les droits, les services d'aide et le soutien des victimes de la criminalité): www.coe.int > CM/Rec(2023)2 (en anglais)**
- **DécadréE 2023: www.decadree.com > Le traitement médiatique des violences sexistes. Recommandations à l'attention des journalistes**
- **Wiebke Steffen 2016: Opfer von Straftaten > Viktimologisch/kriminologische Befunde zu primären und sekundären Viktimisierungen (Ce que la victimologie et la criminologie nous disent de la victimisation primaire et de la victimisation secondaire; en allemand)**

CONTENU

- La violence vue comme un problème structurel
- Mise à l'agenda
- Offres d'aide

COMPÉTENCES

COMMENTAIRE

Montrer que la violence liée au genre est un problème de société, pas un problème individuel	<i>Ne pas présenter les cas de violence comme des « cas isolés tragiques », mais comme le reflet d'un déséquilibre structurel dans la société. Contextualiser le compte rendu en citant des statistiques, en donnant la parole à des spécialistes.</i>
Sélectionner les sujets et les histoires en connaissance de cause, contrairement au journalisme misant uniquement sur le sensationnalisme (mise à l'agenda)	<i>Donner une visibilité médiatique au problème de la violence à l'encontre des femmes, aborder des questions d'égalité en se fondant sur des recherches solides. Parler aussi de la violence quotidienne au sein du couple. Ne pas oublier les exemples positifs, par exemple en portraiturant des femmes ayant réussi à sortir d'une relation violente.</i>
Acquérir un regard critique sur les statistiques	<i>Prendre en compte les méthodes d'enquête et les définitions choisies, les analyser de manière critique et les contextualiser</i>
Utiliser un langage et des images appropriés, en veillant à ne pas banaliser la violence, à ne pas la justifier et à ne pas en donner une vision romantique	<i>Des expressions telles que « drame familial » ou « drame conjugal » confinent le problème de la violence à la sphère privée et banalisent les actes commis. Des expressions telles que « crime passionnel » induisent en erreur en donnant une vision romantique de la violence. La violence n'est pas une expression d'amour. Parce qu'elles animalisent les personnes violentes, des étiquettes comme « sadique », « pervers » ou « prédateur sexuel » exonèrent ces auteurs de leur responsabilité. Des expressions telles que « sous le coup de l'émotion », « dérapage », « perte de contrôle » donnent également l'impression que la personne violente n'est pas responsable de ses actes. Choisir des images appropriées (si la personne violente est une célébrité, pas de photo la montrant à son avantage, p. ex. sur scène)</i>
Faire des comptes rendus sensibles permettant à des victimes potentielles de se reconnaître et de se tourner vers des offres d'aide	<i>Toujours indiquer des offres d'aide à la fin d'un sujet consacré à la violence liée au genre, à la violence sexualisée ou à la violence domestique (mentionner p. ex. les centres LAVI et leurs prestations d'assistance). Au début du sujet, insérer un avertissement s'il est prévu par exemple de décrire concrètement des actes de violence.</i>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Conseil suisse de la presse 2017: www.presserat.ch > Repères pour un journalisme responsable – Guide pratique du Conseil suisse de la presse
- Stop Femizid 2023: www.stopfemizid.ch > Signaler les féminicides et contribuer à les prévenir
- DécadréE 2023: www.decadree.com > Revue des statistiques. Violences sexistes
- Verein Autonome Österreichische Frauenhäuser 2014: www.aof.at > Gewaltfrei leben. Verantwortungsvolle Berichterstattung für ein gewaltfreies Leben – Anregungen zur medialen Prävention von Gewalt an Frauen und ihren Kindern (Vivre à l'abri de la violence. Pour une couverture médiatique responsable: comment les médias peuvent contribuer à prévenir la violence à l'encontre des femmes et de leurs enfants; en allemand)
- Otto Brenner Stiftung 2021: www.otto-brenner-stiftung.de > Tragische Einzelfälle? Wie Medien über Gewalt gegen Frauen berichten (Comment les médias présentent la violence à l'encontre des femmes; en allemand)
- Deutsche Bundeszentrale für politische Bildung 2022: www.bpb.de > Die Darstellung von Gewalt gegen Frauen in den Medien (La présentation de la violence à l'encontre des femmes dans les médias; en allemand)

CONTENU

- Anonymat et sécurité des victimes
- Interviews de victimes
- Dérogation éventuelle au devoir d'audition des personnes mises en cause

COMPÉTENCES

COMMENTAIRE

Garantir l'anonymat des victimes et des auteurs	<i>Ne pas divulguer d'adresses, de communes de domicile ou d'autres indications qui pourraient permettre à des tiers d'identifier une personne; rendre les personnes méconnaissables sur les images et dans les documents sonores; prêter une attention particulière à la protection des personnes mineures (y c. contre elles-mêmes).</i>
Être en mesure d'informer les victimes sur leurs droits et prendre en considération les potentiels risques des personnes interviewées	<i>Toujours annoncer sa venue, accepter un refus, informer de la possibilité de mettre fin à tout moment à l'interview et à la publication prévue, laisser les personnes interviewées relire le compte rendu et autoriser les citations, si nécessaire référer la personne interviewée à une structure de prise en charge. Informer les victimes sur les risques potentiels de poursuites pour diffamation par les auteurs, si elles ne souhaitent pas être anonymes.</i>
Comprendre le fonctionnement de la sidération psychique et du traumatisme et leurs conséquences sur la victime et son témoignage	<i>Impact du stress et du traumatisme sur la capacité des victimes à se souvenir et à faire des déclarations, importance d'une audition sensible aux besoins des victimes</i>
En cas de doute, contacter un service de conseil spécialisé	<i>Les journalistes ayant des questions sur la tenue ou la préparation de ces interviews peuvent s'informer auprès des services de conseil spécialisés.</i>
Avoir conscience que les victimes et les autres personnes interviewées peuvent elles-mêmes avoir une vision stéréotypée et garder une distance vis-à-vis des discours et témoignages des proches et des victimes	<i>La police, les avocats et avocates, le personnel médical et les proches ne sont pas à l'abri des stéréotypes légitimant la violence et peuvent avoir par exemple des préjugés à l'encontre d'une victime de violence liée au genre. Il est donc important de compléter le compte rendu avec des éléments d'information émanant de responsables de centres LAVI ou de maisons d'accueil pour femmes ou de spécialistes de la violence liée au genre.</i>
Savoir que, lorsque l'on fait un sujet sur la violence liée au genre, la violence sexualisée ou la violence domestique, il est possible de déroger au devoir d'audition des personnes mises en cause	<i>Éventuellement, ne pas interviewer la personne violente, par exemple pour garantir l'anonymat de la victime. Dans son guide pratique « Repères pour un journalisme responsable », le Conseil suisse de la presse précise qu'il est possible exceptionnellement de déroger à l'obligation d'audition de l'autre partie pour des enquêtes sur des sujets particulièrement délicats comme la maltraitance ou les délits sexuels (cf. question 26).</i>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- **DécadréE 2023:** www.decadree.com > Le traitement médiatique des violences sexistes. Recommandations à l'attention des journalistes
- **Bundesverband Frauenberatungsstellen und Frauennotrufe Deutschland:** www.frauen-gegen-gewalt.de > Hinweise für die Interviewführung (Conseils pour mener des interviews; *en allemand*)
- **Bundesverband Frauenberatungsstellen und Frauennotrufe Deutschland:** www.frauen-gegen-gewalt.de > Weitere Informationen für Medien (Autres informations à l'attention des médias; *en allemand*)
- **Verein Autonome Österreichische Frauenhäuser 2014:** www.aoeff.at > Gewaltfrei leben. Verantwortungsvolle Berichterstattung für ein gewaltfreies Leben. Anregungen zur medialen Prävention von Gewalt an Frauen und ihren Kindern (Vivre à l'abri de la violence. Pour une couverture médiatique responsable: comment les médias peuvent contribuer à prévenir la violence à l'encontre des femmes et de leurs enfants; *en allemand*)
- **Conseil suisse de la presse 2017:** www.presserat.ch > Repères pour un journalisme responsable – Guide pratique du Conseil suisse de la presse

CONTENU

- **Rapports sociaux de domination**
- **Diversité de la population suisse**
- **Inclusion**

COMPÉTENCES

COMMENTAIRE

Comprendre que, pour des raisons historiques, la société est dominée par des structures patriarcales et que les images traditionnelles de la masculinité favorisent et légitiment la violence	<i>Masculinités favorisant la violence (domination, pouvoir, insensibilité, comportements risqués et dangereux pour la santé vis-à-vis de soi-même et des autres, etc.) et masculinités prévenant la violence (compassion, présence paternelle, etc.)</i>
Savoir que les images traditionnelles de la masculinité et l'inégalité entre femmes et hommes qui s'est développée au fil de l'histoire continuent d'alimenter la violence et être en mesure de repérer les contenus médiatiques favorisant ces images traditionnelles	<i>Éviter les idées reçues véhiculant des stéréotypes sur la masculinité (p. ex. l'homme est dominant, fort, possessif) et sur la féminité (p. ex. la femme est soumise, attentionnée, craintive).</i>
Connaître l'ordre de grandeur de la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre en Suisse et être en mesure de nommer chaque personne en respectant son identité	<i>Environ 13 % de la population suisse appartient à la communauté LGBTI (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes).</i>
Comprendre les différences entre l'expression du genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle	<i>Les expressions biologiques du genre (masculin, féminin, intersexe) Les identités de genre sociales (homme, femme, trans) L'orientation sexuelle (hétérosexualité, homosexualité, bisexualité, etc.)</i>
Utiliser un langage inclusif	<i>Éviter le masculin générique et préférer le doublet masculin-féminin ou une forme neutre incluant tous les genres. S'abstenir d'employer des termes et expressions renvoyant à un seul genre (p. ex. « agir en bon père de famille », « le panier de la ménagère »).</i>
Savoir repérer les biais sexistes dans les médias et éviter les contenus sexualisés et sexistes	<i>Par exemple dans la publicité et la communication, notamment dans les visuels.</i>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- **Bundesforum Männer (D), BMÖ (A), Männer.ch 2022: www.maenner.ch > Demokratieförderung, Radikalisierungsprävention und die Perspektiven geschlechterreflektierter Männerarbeit. Discussion Paper (Encouragement de la démocratie, prévention de la radicalisation et ce qu'une réflexion sur le genre peut apporter dans le travail auprès des hommes (document de réflexion); en allemand)**
- **Ipsos 2023: www.ipsos.com > LGBT+ Pride 2023, une étude Ipsos réalisée dans 30 pays**
- **Protocole Gisler: www.gislerprotokoll.ch > Pour une représentation diversifiée des genres dans le marketing, la communication et la publicité**
- **Syndicom 2015: www.syndicom.ch > Guide de rédaction non sexiste**
- **Résistance à l'Agression Publicitaire 2020: www.antipub.org > Le sexisme dans la publicité française. Rapport de l'Observatoire de la publicité sexiste**
- **Sam Killermann 2011: [The Genderbread Person](#) (en anglais)**
- **Transgender Network Switzerland: www.tgns.ch > Guide linguistique**
- **Swiss LGBTIQ+ Panel: www.swiss-lgbtiq-panel.ch > Rapports**
- **Witty.Works > www.witty.works, Tool zur Überprüfung von Texten auf inklusive Aspekte (Un outil pour vérifier si notre production langagière est inclusive; en allemand et en anglais)**